

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

Dans le cadre de notre démarche qualité et conformément au référentiel national qualité Qualiopi, notre organisme de formation déploie une politique d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap afin de favoriser l'inclusion et l'adaptation des parcours de formation aux besoins spécifiques des apprenants :

- Information des apprenants sur les modalités d'accueil accessibles ;
- Identification des besoins spécifiques dès l'entrée en formation ;
- Mise en œuvre des adaptations (pédagogiques, matérielles, etc.) ;
- Mobilisation de partenaires spécialisés si nécessaire ;

Processus de prise en compte du handicap :

- **Étape 1 : Identification des besoins**
Recueil des besoins lors de l'inscription ou avant l'entrée en formation.
Proposition d'adaptations avec la référent handicap
- **Étape 2 : Mise en œuvre**
Déploiement des aménagements pédagogiques, matériels ou organisationnels.
- **Étape 3 : Suivi**
Points réguliers avec l'apprenant pendant le parcours.
- **Étape 4 : Évaluation**
Bilan en fin de formation et traçabilité des actions mises en place.

Référent handicap

Une référente handicap est désignée pour coordonner l'accompagnement, orienter les apprenants et assurer le lien avec les partenaires externes.

Contacts : laura.galicher@cneap.fr 03.29.66.84.23 / 06.17.52.31.72 / laura.galicher@cneap.fr

Exemples d'adaptations possibles :

- Supports pédagogiques adaptés
- Temps majoré pour les évaluations
- Aide humaine pour les contrôles
- Aménagements matériels
- Demande d'aménagements d'épreuves pour les examens
- Sensibilisation de l'équipe pédagogique à l'accueil inclusif et à l'adaptation des pratiques pédagogiques